

Direction des Services du Cabinet
Service des Sécurités
Sécurité Routière
Affaire suivie par : Anne-Marie ARMANI
Tél : 05 55 51 58 15
anne-marie.armani@creuse.gouv.fr



Guéret, le 05 FEV. 2019

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2019

Élaboration et appel à projet

La lutte contre l'insécurité routière constitue l'une des préoccupations majeures du gouvernement et un engagement prioritaire en Creuse.

L'atteinte des objectifs ambitieux en matière de sécurité routière nécessite la mobilisation de tous les acteurs de la sécurité routière, IDSR, gendarmes, policiers etc...

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) est élaboré chaque année en cohérence avec les orientations du Document Général d'Orientation (DGO) 2018-2022. Celui-ci s'articule autour de 7 axes prioritaires qui devront se traduire en actions locales :

- le risque professionnel
- les addictions (alcool et stupéfiants)
- la sensibilisation des jeunes
- les 2 roues
- l'information des seniors
- la vitesse
- et les distracteurs.

En 2019, conformément à l'instruction interministérielle du Ministère de l'Intérieur – Délégation à la Sécurité Routière et du Ministère du Travail, en date du 17 décembre 2018, une attention particulière sera portée sur les actions de prévention du **risque routier professionnel**.

Les forces de l'ordre ont pu constater une moyenne de 16 % de contrôles positifs aux **stupéfiants** sur les routes creusoises. Il est donc nécessaire que des actions soient menées vers tous les consommateurs de substances psychoactives, responsables de nombreux accidents corporels sur nos routes.

En 2018, de jeunes conducteurs ont encore été les auteurs (et victimes) d'accidents mortels causés par la consommation d'**alcool et/ou de stupéfiants** et par une **vitesse inadaptée ou excessive**. **La sensibilisation des jeunes à ces risques seront la priorité du PDASR 2019.**

Les seniors, quant à eux, représentaient 65 % des auteurs d'accident mortel. Des actions innovantes devront donc être proposées cette année aux **seniors** et tout particulièrement celles dédiées aux risques liés à la conduite automobile.

Le PDASR 2019 devra donc apporter des réponses concrètes centrées sur ces priorités.

Le PDASR a pour vocation d'apporter une aide au financement d'actions de sécurité routière.

Toute opération requérant un financement au titre du PDASR devra mentionner tous les critères permettant de mesurer l'impact sur la population visée ainsi que l'objectif à atteindre.

Un bilan détaillé de l'action sera demandé en fin d'année.

Afin de coordonner au mieux les diverses actions de sécurité routière dans le département, je vous remercie de bien vouloir mentionner, avec précision, sur la fiche PDASR : la date, le lieu et les intervenants envisagés.

Les autres financements apportés (administrations, commerces, participation du public etc ...) devront également être indiqués sur la fiche.

Je vous prie de trouver, ci-joint, à cet effet, la nouvelle fiche PDASR à compléter.

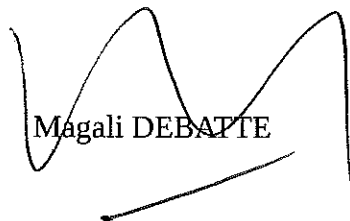
Les actions seront examinées au cours d'une commission qui déterminera si celle-ci est retenue et quel sera le montant de la subvention accordée.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au :
05 55 51 58 15

Je vous remercie de bien vouloir transmettre les fiches PDASR 2019 **avant le 1^{er} mars 2019** par courriel anne-marie.armani@creuse.gouv.fr ou par envoi postal :

Préfecture de la Creuse
Service des Sécurités
Sécurité Routière
Place Louis Lacrocq
23000 GUERET

Je vous remercie de votre implication dans la poursuite de la lutte contre l'insécurité routière.



Magali DEBATTE